

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

M. Frédéric NAVARRE absent a donné son pouvoir à Jean-Louis DUROS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MOREAU qui souhaite poser une question concernant la "route rouge" qui relie Brancourt à Anizy-le-Château. La partie d'Anizy de la route rouge vient de faire l'objet d'une réfection, il demande si la commune de Brancourt envisage de faire quelque chose pour sa partie. Monsieur MOREAU demande s'il est possible de reboucher les trous.

Monsieur le Maire prendra contact avec la société Katec pour que les trous puissent être rebouchés s'il reste de l'enrobé après les travaux prévus prochainement.

Monsieur Jean-Jacques REMY rappelle qu'il se prononcera toujours contre tout investissement important de remise en état de cette route. Il rappelle que cette partie de la route est particulièrement dangereuse et qu'il y a déjà eu des incidents, des accidents et même un mort en 2016. Il demande si le conseil n'est pas prêt à la déclasser en chemin agricole interdit à la circulation des véhicules non agricoles. Monsieur le Maire rappelle que cela n'est pas possible pour le moment, les derniers investissements datant de moins de 20 ans.

ORDRE DU JOUR :

Rampe d'accès handicapés :

Le devis initial qui a permis de demander la subvention était de 15 455 €.

D'autres devis ont été demandés à d'autres entreprises après les améliorations préconisées par l'architecte, les propositions sont de 13 087 € ; 21 891€ ; 32 083€ et 38 000€.

La subvention de 50% du devis initial est confirmée, une subvention par le contrat de ruralité est attendue.

Le dossier administratif est constitué, une réunion aura lieu pour l'étude des propositions le mardi 18 septembre.

Aisne partenariat voirie, état des subventions :

Le projet de réfection de la rue des jardinets a obtenu 54% de subventions soit 6 228,90€ sur 11 535 € HT.

Celui de la réfection de la rue de la croix rouge a également obtenu 54% de subvention soit 9 244,53€ sur 19 119 € TTC.

Pour l'allée du cimetière (travaux prévus au printemps), la commune a obtenu 30% de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et attend les arbitrages du CDDL.

Dispositif API investissement :

Le département abandonne le CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) au profit de l'Aisne Partenariat investissement (API). Le département détermine une enveloppe financière au profit des communes et distribue ce dont il dispose sans avoir recours à l'emprunt. L'enveloppe 2018 est de 3 000 000 € pour l'ensemble des communes du département.

Pour bénéficier de subventions en 2019, les demandes doivent être déposées avant le 31 octobre. Les interventions seront de 30% maximum. Les subventions API sont cumulables avec 20% de DETR.

Transfert de compétences eau et assainissement

Dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le syndicat des eaux Pinon-Brancourt aurait dû être automatiquement transféré à la Communauté de communes aux termes d'une nouvelle réglementation. Un délai permet à ces deux communes de conserver leur syndicat des eaux à condition qu'elles en refusent le transfert.

Comme celui de Pinon précédemment, le conseil municipal de Brancourt en Laonnois refuse à l'unanimité le transfert à la communauté de commune Picardie des châteaux.

Décision budgétaire modificative :

Il faut effectuer des mouvements d'une enveloppe budgétaire à une autre, afin de financer l'achat des nouvelles barrières et le coût du nouveau moteur de la chambre froide (4 980 €. Celle-ci était tombée en panne 18 jours avant la fête communale).

L'achat des deux tableaux interactifs (et leurs deux ordinateurs portables) coûtera 11 016 €. Les demandes de subventions sont en cours, elles doivent obtenir l'appui du nouvel inspecteur d'académie qui s'est déclaré favorable.

Les subventions attendues pour les écluses routières (destinées à ralentir la circulation aux 3 entrées de Brancourt) ne sont pas arrivées, nous n'avons pas de nouvelles de l'ADICA ; compte tenu des délais d'appel d'offre, cette opération ne pourra encore pas être réalisée avant le printemps prochain. Il est donc possible de déplacer la somme de 17 000 € initialement prévue pour financer les actions détaillées ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Encaissement de chèques :

Suite au repas communal et au paiement des repas des non-Brancourtois invités, le conseil accepte à l'unanimité 324 € en chèques et 162 € en espèces.

Il accepte également un chèque de remboursement d'assurance de 69,03 € par le centre de gestion.

Employés municipaux :

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire de recruter un(e) remplaçant(e) afin de pallier la prochaine absence pour congé maternité de notre ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

QUESTIONS DIVERSES :**Fête communale :**

Monsieur le Maire (qui a été victime d'un accident domestique nécessitant une hospitalisation et une opération le matin du repas communal) remercie tous les membres du conseil et l'ensemble des personnes qui ont participé à la réussite du repas (ASBL, Amicale et employés communaux notamment). Le repas a réuni 234 participants.

Tickets de manèges :

Des Brancourtois se seraient plaints de ne pas avoir eu de tickets de manège lors de la distribution du lundi après-midi. Monsieur le Maire qui a participé lui-même à la distribution malgré son plâtre confirme que tous les enfants qui se sont présentés après 15h45, peu après l'ouverture des manèges, ont pu bénéficier de tickets.

Concours de boules : Monsieur le Maire remercie les organisateurs du concours et de l'apéritif qui a suivi, il remercie aussi M. KICKI qui a offert les trophées et M. COUSIN, maraîcher, qui a offert des bons d'achat aux trois gagnants.

Projet restauration :

Sollicité à nouveau pour le stationnement régulier à Brancourt d'un bus restauration, le conseil municipal décide de suspendre l'autorisation à ce projet, qu'il avait accepté il y a un an et demi, en raison de l'ouverture imminente de la pizzeria à emporter « aux délices d'Antoine ». Les conditions devront être précisées.

Demande de l'amicale des anciens élèves de Brancourt en laonnois :

Le président de l'Amicale des anciens élèves de Brancourt-en-Laonnois a adressé un courrier au conseil pour demander une subvention sous la forme du prêt de la salle polyvalente deux fois par an.

Plutôt que de répondre immédiatement, Monsieur le Maire préfère que la question soit réfléchie dans un contexte global. Il veut préciser les règles dans le cadre d'un règlement que le conseil aura travaillé, accepter le prêt de la salle, si celle-ci n'est pas réservée par une location dans un délai à définir. Il souhaite encourager les associations qui font vivre la commune, tout en ne nuisant pas à la location et aux recettes apportées par celle-ci.

Opération brioches :

Monsieur Jean-Louis DUROS attire l'attention du conseil sur le fait que l'on recherche des bénévoles pour l'opération brioches qui devrait se dérouler les 5, 6 et 7 octobre prochain.

Weekend de commémoration à VAUXAILLON :

Il rappelle également que le weekend à venir verra, sous le titre « soldats de toutes couleurs sur le chemin de la paix », la commémoration des combats du Mont des singes.

Fusion des écoles :

Une prochaine réunion concernant le projet de fusion des écoles de Brancourt et Prémontré, associant aussi le village de Bassoles Aulers devrait avoir lieu prochainement avec le nouvel inspecteur d'académie.

Prochain conseil :

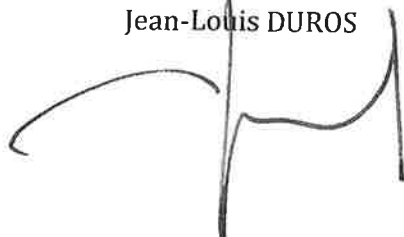
Une commission cimetièrre se réunira le mardi 25 septembre à 18h00 ;

La date du prochain conseil est fixée au mardi 9 octobre 2018 à 18h30 ;

La séance est levée à 20h55.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK